



**Point presse**

**vendredi 4 décembre 2009**

# Des compétences clairement définies par la loi et respectées par l'HNE

## Grand Conseil

Adopte le budget et les comptes de l'HNE à travers les comptes de l'Etat

Approuve les options stratégiques prises par l'HNE et est informé de la réalisation des objectifs à travers un rapport quadriennal établi par le Conseil d'Etat

Est compétente pour décider, à travers une modification de la loi, d'éventuelles fermetures de sites (le dernier mot appartenant au peuple via référendum facultatif)

## Conseil d'Etat

Exerce la haute surveillance sur l'HNE

Définit la planification sanitaire cantonale

Veille à la conservation de l'importance relative des sites et à l'égalité entre les régions

Définit les missions de chacun des sites et autorise les investissements exceptionnels (rénovation complète d'un site ou construction d'un nouveau site)

## Hôpital neuchâtelais

Garantit à la population les infrastructures et équipements permettant l'accès pour tous à des soins de qualité

Met en œuvre la planification sanitaire définie par l'Etat

Maîtrise l'évolution des coûts de la santé

# L'équilibre régional : notion indéfinie

## Indicateurs principaux possibles

- nombre de lits
- nombre de collaborateurs
- nombre de patients
- missions


## Clé de répartition

- selon la population desservie par chaque site ?
- chiffres équivalents entre le haut et le bas du canton ?



# Notre vision de l'équilibre à travers la répartition des missions


## Variante I




La Chaux-de-Fonds	
Activité	Δ statu quo
• 8'500 HC	• + 35%
• 6'500 HDJ	• + 41%
• 66'000 Ambu	• + 3%
<b>Patients 81'000</b>	• + 8 %

Neuchâtel	
Activité	Δ statu quo
• 9'500 HC	• - 9%
• 6'500 HDJ	• - 14%
• 79'000 Ambu	• - 3%
<b>Patients 95'000</b>	• - 5%




## Variante II



La Chaux-de-Fonds	
Activité	Δ statu quo
• 7'500 HC	• + 19%
• 6'300 HDJ	• + 36%
• 72'000 Ambu	• + 12%
<b>Patients 85'800</b>	• + 14%

Neuchâtel	
Activité	Δ statu quo
• 10'500 HC	• 0%
• 6'700 HDJ	• - 12%
• 73'000 Ambu	• - 10%
<b>Patients 90'200</b>	• - 9%



# Décisions du Conseil d'Etat respectées par l'HNE

<b>2008</b>	étude et travaux préparatoires de rénovation du site de La Chaux-de-Fonds	✓
	transfert de la pédiatrie hospitalière du site de La Chaux-de-Fonds sur le site de Pourtalès	✓
	transfert des activités d'hospitalisation aiguës (chirurgie et maternité) du site du Val-de-Travers sur le site de Pourtalès	✓
	mise en place d'un projet pilote de plateforme santé au Val-de-Travers	✓
	maintien des polycliniques régionales	✓
<b>2009</b>	transfert provisoire des activités « mère-enfant » du site de La Chaux-de-Fonds sur le site de Pourtalès	✓

Base : « déclaration du Conseil d'Etat relative à la réorganisation des activités médicales entre les sites hospitaliers de soins aigus » du 15 janvier 2008

# Suppressions de postes

## efforts équilibrés

Site	Personnes
La Chaux-de-Fonds	32
Pourtalès	22
Val-de-Travers	30
Val-de-Ruz	6
La Béroche	4
Le Locle	6
La Chrysalide	3
<b>Total</b>	<b>103</b>

- le site de Pourtalès est le résultat de la fusion de deux sites, intervenue en 2005 et accompagnée de restructurations et de suppressions de postes non comprises dans ce tableau (13 postes en logistique notamment)
- l'effort relatif le plus important est celui demandé à l'HNE Val-de-Travers

# Bilan des suppressions de postes

2006-2009

Personnes	Départs	Replacements	Licenciements	Maladie
103	39	40	23	1

**Plus de 75% des suppressions de postes se sont faites sans licenciement**

## Un exemple : les postes de portiers

- portiers remplacés par des agents de sécurité la nuit sur le site de La Chaux-de-Fonds pour garantir le même niveau de sécurité que sur celui de Pourtalès pour les patients et nos équipes
- il ne s'agissait pas de faire des économies mais d'augmenter la sécurité à coût constant
- 7 personnes étaient concernées : 3 ont été replacées à l'interne, 2 ont choisi de partir, 2 ont été finalement licenciées

# Renforcement d'activités ciblées

Les suppressions de postes ont visé à rationaliser et à dégager des moyens pour introduire ou renforcer certaines activités :

- fonctions transversales (architecte, gestionnaire de locaux, chef de travaux, agent biomédical notamment)

## En particulier sur le site de La Chaux-de-Fonds

- cuisine (4,5 postes)
- gastro-entérologie
- neurologie
- médecine nucléaire
- radiothérapie

# Mise en place des départements transversaux



- suppression de la fonction de directeur de site



- suppression de la fonction d'infirmière responsable de site



- nouvelle organisation des départements médicaux

# Situation en gynécologie-obstétrique

- pour le département de gynécologie-obstétrique, la réorganisation passe par une centralisation de l'activité et une adaptation du ratio chefs de clinique / médecins cadres
- les cadres qui travailleront dans le centre mère-femme-enfant ont été choisis en fonction de la plus-value constituée pour le département par leur sous-spécialité médicale et non en fonction d'autres critères
- les deux cadres à 40% concernés se sont vu proposer une collaboration sous une autre forme (contrat de médecin agréé); l'un d'entre eux est d'ores et déjà entré en matière

# Climat de travail : incertitude délétère

**L'incertitude est de tous les tourments le plus difficile à supporter**

*Alfred de Musset, Confessions d'un enfant du siècle, 1836*

- les équipes des sites travaillent d'autant plus dans la sérénité que leurs missions sont connues (Val-de-Ruz, Le Locle, Val-de-Travers en cours de changement depuis le déploiement de la nouvelle mission de gériatrie)
- situation tendue sur le site de Pourtalès, qui devra assumer une charge de travail supplémentaire dont le caractère temporaire est incertain
- faute de perspectives claires, situation particulièrement difficile sur le site de La Chaux-de-Fonds

# Synthèse

- l'effort demandé au site de La Chaux-de-Fonds est cohérent par rapport à l'ensemble des restructurations
- trois-quarts des postes supprimés ont pu l'être sans licenciement
- une définition claire et concertée de l'équilibre régional est centrale pour l'avenir du dispositif
- nous ne nous sommes jamais éloignés de la ligne fixée par le Conseil d'Etat dans ses décisions
- la suppression de deux postes de médecins sur le site de La Chaux-de-Fonds correspond à une logique d'organisation médicale et non à une attaque personnelle
- plus que le management, c'est l'incertitude quant aux missions de nos sites qui est délétère pour le climat de travail